



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Catalogue de prêt de matériels pour vos actions sécurité routière

mai 2022



CODE DE LA RUE



PRÉVENTION



**SENS
INTERDIT**



**EXCÈS DE
VITESSE**



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie

Ce catalogue vous est proposé afin de vous permettre de réaliser des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Ces matériels peuvent-être mis à votre disposition gratuitement après validation de votre demande prêt à compléter en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Securite-routiere/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR>

Rachel Chapuis
Coordinatrice sécurité routière



Piste Buggy brousse



| | |
|---------------------------------|--|
| Public cible | Enfants de 4 à 6 ans |
| Type d'utilisateur | Piéton |
| Description | Ce parcours a pour objectifs d'améliorer la compréhension et le respect par l'élève de la signalisation routière. Tour à tour piéton ou conducteur l'élève prend ainsi conscience des dangers de la route et l'importance d'être attentif aux autres usagers. |
| Conditions d'utilisation | ATTENTION : Ce dispositif doit être installé obligatoirement en intérieur. Surface totale de la piste : 48 m ² + espace nécessaire autour pour les enfants |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none"> • 4 rouleaux pour la piste • 10 voitures en bois • 10 panneaux sur socle caoutchouc de 1,2 kg • 2 feux tricolores sur socle caoutchouc 1,2 kg • 2 kakemonos illustrant les règles de circulation |
| Retrait | A la DDT - 15 rue Henry Bordeaux à Annecy Prévoir un véhicule adapté type utilitaire large - fourgon |



Piste éducation routière vélo



| | |
|---------------------------------|--|
| Public cible | Enfants de 6 à 12 ans |
| Type d'usager | Cycliste (Étape 2 du SRAV) |
| Description | Ce parcours a pour objectifs d'améliorer la compréhension et le respect par l'élève de la signalisation routière. |
| Conditions d'utilisation | Cette piste peut être utilisée en extérieur. Emprise au sol : minimum 15 m de large et 35 m de long. |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none"> • 21 panneaux sur socle • 2 x 2 feux tricolores sur socle caoutchouc 1,2 kg • 10 balises |
| Retrait | A la DDT - 15 rue Henry Bordeaux à Annecy Prévoir un véhicule adapté type utilitaire large - fourgon. |



Lunettes simulant l'alcoolémie



| | |
|---------------------------------|---|
| Public cible | Usagers de + 14 ans |
| Type d'usager | Tous types d'usagers |
| Description | Les lunettes de simulation d'alcoolémie sont des lunettes altérant la vue afin de permettre la démonstration des difficultés pour se déplacer et pour appréhender les situations sous l'emprise de l'alcool. Elles sont employées sur un parcours d'obstacles matérialisés par de cônes. Il existe deux modèles de lunettes (vision diurne et vision nocturne) avec des niveaux différents de simulation d'alcoolisation : 0,8 et 1,5 gramme par litre de sang. |
| Conditions d'utilisation | |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none"> • 2 lunettes (0,8 et 1,5 grammes) • 6 cônes • 1 Kakémono "Alcoolémie" • réglottes de lutte contre l'alcool au volant |



Simulateur deux-roues motorisés



| | |
|---------------------------------|--|
| Public cible | Usagers de + 12 ans |
| Type d'usagers | Scotéristes et motards |
| Description | <p>Le simulateur permet une immersion totale grâce à un environnement visuel, sensoriel et sonore très réaliste : paysage, réseau routier (ville, campagne, autoroute...), circulation (dense, moyenne, faible...), conditions météorologiques (conduite de jour, de nuit, pluie brouillard...).</p> <p>Face aux nombreux risques de la route, le simulateur fait évoluer les comportements des conducteurs et leur permet de développer leur vigilance pour anticiper et gérer le plus tôt possible les situations de danger potentiel.</p> |
| Conditions d'utilisation | Matériels mis à disposition uniquement aux établissements scolaires et aux forces de l'ordre y compris polices municipales. |
| Matériels | <p>2 kits simulateurs deux roues motorisés comprenant chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 socle avant (guidon) • 1 socle arrière (selle) • 1 ordinateur affecté • 1 écran • 1 répartiteur |
| Retrait | <p>A la DDT - 15 rue Henry Bordeaux à Annecy</p> <p>Prévoir un véhicule adapté type utilitaire : fourgonnette pour 1 simulateur - fourgon pour 2 simulateurs</p> |



Vélo

Simulateur vélo : lunettes 3D



| | |
|---------------------------------|---|
| Public cible | Usagers de de + 6 ans |
| Type d'usagers | Tous types d'usagers |
| Description | Les lunettes 3 D facilitent une meilleure intégration des différentes mises en situation proposées |
| Conditions d'utilisation | Matériels mis à disposition uniquement aux établissements scolaires et aux forces de l'ordre y compris polices municipales. |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none">• lunettes 3D• tablette |



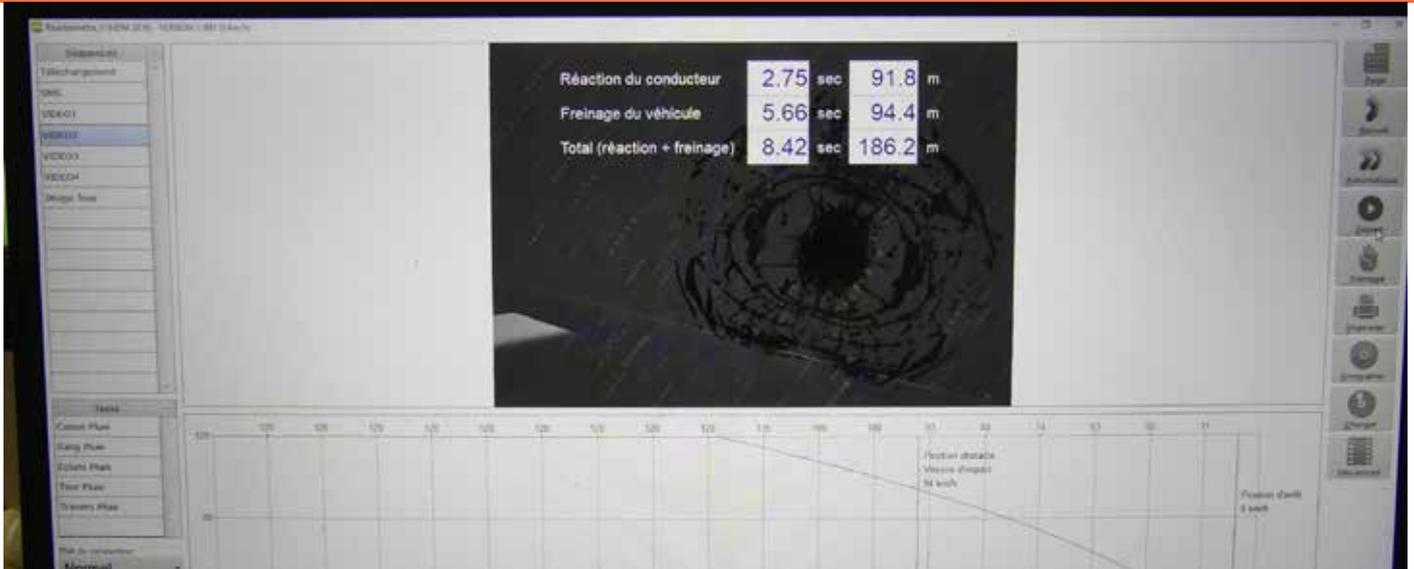
Éthylotest électronique



| | |
|---------------------------------|--|
| Public cible | Adultes de + 18 ans |
| Type d'usagers | Tous types d'usagers |
| Description | |
| Conditions d'utilisation | Matériels mis à disposition uniquement pour les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). |
| Matériels | Éthylotest numérique Pelimex |



Réflexomètre



| | |
|---------------------------------|---|
| Public cible | Adultes de + 18 ans |
| Type d'usagers | Tous types d'usagers |
| Description | <p>Le réflexomètre permet de mesurer le temps de réaction face à un danger et d'afficher la distance de réaction, la distance de freinage ainsi que la distance totale d'arrêt en fonction de la vitesse de circulation programmée.</p> <p>Il a pour vocation de démontrer, grâce à des test visuels et sonores que notre comportement est souvent à l'origine de l'insécurité routière. Les différentes données paramétrables sont la vitesse, l'état du conducteur (vigilant, distrait), l'état de la chaussée (sèche, mouillée), ainsi que le type de stimulus (signal lumineux ou sonore)</p> |
| Conditions d'utilisation | Matériels mis à disposition uniquement pour les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). |
| Matériels | Cette application est disponible sur les ordinateurs de la coordination sécurité routière. |



As'Truc Mémo Géant



| | |
|-----------------------|---|
| Public cible | Enfants de + 3 ans |
| Type d'usagers | Tous types d'usagers |
| Description | <p>L'originalité de ce nouveau jeu sur la prévention routière réside dans le fait qu'il s'adresse aux enfants ne sachant pas encore lire (dès 3 ans).</p> <p>Uniquement avec des dessins, les joueurs mémorisent les 15 risques d'accidents les plus fréquents. Grâce à une mécanique ludique évolutive en fonction de l'âge et basée sur le principe du Memory®, l'enfant doit à partir d'un mauvais geste (jeton rouge), retrouver le bon geste (jeton vert) pour gagner la paire. Le joueur qui obtient le plus de paire gagne la partie !</p> |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none">• 2 boites de jeux comprenant 30 visuels chacune |



Exposition "La sécurité routière s'expose"



| | |
|---------------------------------|--|
| Public cible | Tous publics |
| Type d'usagers | Tous types d'usagers |
| Description | <p>24 visuels pour sensibiliser le public sur différents thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux roues motorisés • Visibilité • Respect du code de la route • Conduites sous substances psychoactives • Cyclistes • Engin de déplacement personnel motorisés • Jeunes conducteurs • Risques routiers professionnels • Distracteurs (téléphone) |
| Conditions d'utilisation | Remettre les kakémonos dans les bonnes housses de transport - se référer aux numéros |
| Matériels | <ul style="list-style-type: none"> • 4 séries de 24 kakémonos |



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Veillez sélectionner les kakémonos que vous souhaitez emprunter, en indiquant la période souhaitée,
Et envoyer le formulaire à l'adresse courriel suivante :
ddt-securite-routiere@haute-savoie.gouv.fr

Les kakémonos seront à retirer à la coordination sécurité routière à l'adresse suivante : DDT74 / STEM/ CSR

DDT74 / STEM/ CSR
Coordination sécurité routière
15 rue Henry Bordeaux à Annecy

| Kakémono Demandés | Kakémono N° | Thématique | TITRE |
|-------------------|-------------|--|--|
| | 1 | Deux-roues motorisés | Bande dessinée n°1 |
| | 2 | Deux-roues motorisés | Bande dessinée n°2 |
| | 3 | Deux-roues motorisés | Bande dessinée n°3 |
| | 4 | Deux-roues motorisés | La trajectoire de sécurité |
| | 5 | Deux-roues motorisés | Equipements individuels de protection + air-bag |
| | 6 | Visibilité | Vous, vous voyez les autres, mais eux, est-ce qu'ils vous voient ? |
| | 7 | Respect du Code | Bien circuler dans un carrefour giratoire |
| | 8 | Respect du Code | Regarder dans les rétroviseurs ne suffit pas, attention aux angles morts ! |
| | 9 | Respect du Code | Ceinture de sécurité et siège enfant |
| | 10 | Respect du Code | Préparation des déplacements |
| | 11 | Respect du Code | Conduite sans assurance, connaissez-vous les risques ? |
| | 12 | Respect du Code | Conduite sans permis, connaissez-vous les risques ? |
| | 13 | Respect du Code | Délit de fuite |
| | 14 | Respect du Code | Stupéfiants |
| | 15 | Conduites sous substances psycho-actives | Stupéfiants au volant : connaissez-vous les risques ? |
| | 16 | Conduites sous substances psycho-actives | Conduite sous emprise |
| | 17 | Conduites sous substances psycho-actives | Alcool : soyez conscient du risque |
| | 18 | Conduites sous substances psycho-actives | Alcool : le bon taux, c'est le taux zéro ! |
| | 19 | Cycliste | Mise en œuvre / fonctionnement |
| | 20 | EDPM | Circuler à vélo en toute sécurité |
| | 21 | Jeunes conducteurs | Equipements+ assurance |
| | 22 | Risques routiers professionnels | Permis à 1 € et participation financière pour les apprentis |
| | 23 | Distracteurs | Les 7 engagements |
| | 24 | Distracteurs | Généralités |
| | | | Interdiction de téléphoner, de porter des écouteurs, des oreillettes... |

Identité du demandeur :

Nom de l'organisme

Adresse

Numero de téléphone

Adresse courriel :

Période de prêt souhaitée

du

au

Date de retrait des matériels

Date de retour des matériels

Fait le

Signature

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

ON NE NAÎT PAS MOTARD, ON LE DEVIENT

LES PREMIERS KILOMÈTRES À MOTO...

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

1

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

CE QU'IL FAUT SAVOIR MAINTENANT QUE VOUS ÊTES MOTARD

- 1 - Il est interdit sur la route de faire un accident de la route à moins de 200 m des passages piétons.
- 2 - Les passages sont les seuls endroits autorisés pour faire un arrêt. Ils sont réservés à l'usage des véhicules à deux roues. Toute autre manœuvre (stationnement, arrêt, etc.) est interdite.
- 3 - La vitesse est limitée à 40 km/h dans les zones de circulation de véhicules à deux roues.
- 4 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 5 - À 40 km/h, il faut avoir un 05 mètres à une moto pour l'arrêter.
- 6 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 7 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 8 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 9 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 10 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

2

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

- 1 - Il est interdit sur la route de faire un accident de la route à moins de 200 m des passages piétons.
- 2 - Les passages sont les seuls endroits autorisés pour faire un arrêt. Ils sont réservés à l'usage des véhicules à deux roues. Toute autre manœuvre (stationnement, arrêt, etc.) est interdite.
- 3 - La vitesse est limitée à 40 km/h dans les zones de circulation de véhicules à deux roues.
- 4 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 5 - À 40 km/h, il faut avoir un 05 mètres à une moto pour l'arrêter.
- 6 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 7 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 8 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 9 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.
- 10 - La vitesse est limitée à 40 km/h, 50 km/h et 70 km/h en fonction de la zone de circulation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

3

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

La trajectoire de sécurité

LE VIRAGE À DROITE

LE VIRAGE À GAUCHE

BALAIER EN GROUPE - ADOPTEZ LES BONNS RÉFLEXES !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

4

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

Rouler à moto en toute sécurité

LES RÉGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Respectez le Code de la route (roule à droite !)
- Adaptez votre vitesse et anticipez les distances de freinage, plus longues que celles d'une voiture.
- Restez particulièrement vigilant à l'approche d'une intersection : les autres peuvent ne pas vous avoir vu.
- Évitez de vous positionner dans les angles morts des autres véhicules et ne rattrapez pas les véhicules en stationnement (gare aux ouvertures de portières !).
- Ne vous faufillez pas entre les voitures, ne changez pas de file inopinément.

AIRBAG : UNE PROTECTION VITALE !

Plus de 75 % des motards grièvement blessés dans une chute le sont à l'abandon, au thorax ou à la colonne vertébrale.

L'airbag est la seule protection fiable pour protéger efficacement le haut du corps.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

5

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

Vous, vous voyez les autres mais eux, est-ce qu'ils vous voient ?

"C'est jeune, c'est moche, ça ne va avec rien, mais ça peut vous sauver la vie"

Lors de vos déplacements, portez votre gilet jaune :

- Piétons, hors agglomération, mettez votre gilet jaune !**
- Cyclistes, vous devez porter un gilet haute visibilité lors de vos déplacements hors agglomération, la nuit et le jour lorsque la visibilité est insuffisante.**
- N'hésitez pas à le porter en ville, la nuit, en cas de pluie ou de brouillard !**
- Utilisateurs de trottinette électrique, monopode, gyropode, hoverboard... vous devez porter un vêtement ou un équipement rétro réfléchissant, de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, y compris en agglomération.**
- Scooteristes, motards, conducteurs de deux et trois roues motorisés, vous devez toujours avoir à bord de votre véhicule un gilet haute visibilité (2 si vous avez un passager).**
- Son port est obligatoire lors d'un arrêt d'urgence (panne ou accident).**
- Conducteurs de voiture, poids lourds... votre véhicule doit être équipé d'un miroir un gilet haute visibilité mais n'hésitez pas à en prévoir pour chacun de vos passagers.**
- Son port est obligatoire lors d'un arrêt d'urgence (panne ou accident).**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

6

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

Bien circuler dans un carrefour giratoire

BIEN SE PLACER

- Si vous sortez à droite ou allez tout droit, restez sur la voie extérieure.
- Si vous allez à gauche ou si vous faites demi-tour, vous pouvez emprunter la voie intérieure. C'est une possibilité et non une obligation !

Pensez que vous n'êtes pas seul sur la route : n'oubliez pas vos contrôles visuels !

RESPECTER LES RÈGLES DE PRIORITÉS

- Vous êtes prioritaire par rapport aux usagers qui veulent s'insérer dans le carrefour. Ces derniers doivent donc vous céder le passage.
- Si vous êtes sur la voie intérieure, vous n'êtes pas prioritaire par rapport aux usagers qui circulent sur la voie extérieure (y compris les vélos).

Utiliser le clignotant ne donne aucune priorité mais informe les autres usagers de vos intentions.

EN CAS DE DOUTE

- Restez sur la voie de droite avant de vous insérer dans le carrefour.
- restez sur la voie extérieure,
- mettez votre clignotant à gauche jusqu'à votre sortie,
- mettez votre clignotant à droite avant de sortir du carrefour.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

7

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

Regarder dans les rétroviseurs ne suffit pas, attention aux angles morts !

Avant de changer de direction, de sortir d'une place de parking ou d'ouvrir votre portière, il faut regarder dans ses rétroviseurs et tourner la tête !

À pied, à vélo, en trottinette, à scooter, à moto : faites attention aux angles morts. Ce n'est pas parce que vous voyez les autres usagers que eux, ils vous ont vus !

ANGLES MORTS !

L'angle mort des poids lourds ou des bus reste la principale menace :

Si vous ne pouvez pas croiser le regard du conducteur, ce dernier ne peut pas vous voir !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

8

PREFET DE LA HAUTE-SOIVIE
Léonard
Lagarde
Président

Une personne, une place, UNE CEINTURE, à l'avant comme à l'arrière

POUR TOUS

- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.
- N'utilisez pas de dispositif visant à détendre la ceinture : vous diminuez son efficacité et augmentez des traumatismes en cas de choc.

POUR LES ENFANTS

- Les enfants doivent être transportés au moyen d'un dispositif de retenue adapté à leur taille, leur poids et leur morphologie ayant fait l'objet d'une homologation.
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule.

Quel siège auto choisir pour bien attacher mon enfant ?

Depuis juillet 2013, la norme R129 (ou iSize) définit les groupes selon la taille de l'enfant.

Le conducteur est pénalement responsable de ses passagers à 135 points.

Il doit donc s'assurer que les enfants ont correctement bouclé leur ceinture.

RETRAIT DE 3 POINTS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

9

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

Bien préparer son déplacement

Quelques précieux conseils pour bien préparer son voyage, faire la route en toute sécurité, arriver à bon port et en profiter pleinement.

PRÉPARER VOTRE VÉHICULE

- Vérifiez les freins, la direction, les phares et les feux, la batterie et les bords d'essui-glace.
- Contrôlez l'état, l'usure et la pression des pneus, y compris celle de la roue de secours.
- Nettoyez les feux et les phares.
- Complétez les niveaux : huile, liquides de frein et de refroidissement, lavage-glace.
- Assurez-vous d'avoir à bord : un éthylotest, un triangle de pré-signalisation, un gilet de sécurité pour chaque passager. Vérifiez également si vous avez le matériel nécessaire pour réparer une roue, une trousse à pharmacie et une lampe de poche.
- En été, pensez au pare-soleil et aux lunettes de soleil. Emportez des boissons rafraîchissantes non alcoolisées.
- En hiver, prévoyez des couvertures, des vêtements chauds et confortables, de l'eau et de la nourriture, en cas de blocage de la circulation. N'oubliez pas une bombe anti-givre, une raclette, des gants et les équipements spéciaux (chaînes, pneus hiver, etc.).

PARTÉZ EN FORME !

- Prenez la route reposé. Choisissez de partir le matin, plutôt que dans la soirée ou dans la nuit mais surtout pas après une journée de travail. Ne vous fixez pas d'horaires d'arrivée.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

10

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

**CONDUITE SANS ASSURANCE
CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?**

Les situations de conduite sans assurance sont multiples. Les risques encourus changent donc très considérablement en fonction de la gravité de l'infraction et de ses conséquences.

RISQUES JUDICIAIRES

LES RISQUES LIÉS À UNE PENURIE D'ASSURANCE

Le conducteur est responsable de l'accident et doit indemniser les victimes. Il est condamné à payer les frais de justice et de procédure.

LES RISQUES LIÉS À LA CONDUITE SANS ASSURANCE

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

RISQUES FINANCIERS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

11

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

**CONDUITE SANS PERMIS :
CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?**

Conduire sans permis est un délit qui peut avoir des conséquences pénales et financières très lourdes. C'est aussi faire courir un danger à soi-même et aux autres.

RISQUES JUDICIAIRES

CONDUITE SANS PERMIS POUR LES TROUSERS NON TROUSERS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

CONDUITE SANS PERMIS POUR LES TROUSERS NON TROUSERS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

RISQUES FINANCIERS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

12

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

**DÉLIT DE FUITE :
CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?**

Ne pas s'arrêter lorsque l'on a causé ou occasionné un accident est un délit qui peut avoir de lourdes conséquences, pour soi-même et pour les autres.

RISQUES JUDICIAIRES

LES PEINES ENCOURUES

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

RISQUES FINANCIERS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

13

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

**STUPÉFIANTS AU VOLANT :
CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?**

JE PRENDS LE BUS DE PERMIS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

JE PRENDS LE BUS DE PERMIS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

JE PRENDS LE BUS DE PERMIS

Le conducteur est condamné à payer une amende de 100 à 1000 € et à suspendre son permis de conduire de 1 à 3 ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

14

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

Conduite sous emprise...

CONDUIRE APRÈS AVOIR FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSÉES COMME STUPÉFIANT EST INTERDIT

PEINES ENCOURUES - 6 POINTS SUR LE PERMIS DE CONDUIRE

2 ANS DE PRISON

4 500 € D'AMENDE

CERTAINS MÉDICAMENTS ENTRAÎNENT UN RISQUE POUR LA CONDUITE

LISEZ BIEN LES PICTOGRAMMES SUR LES BOITES DE MÉDICAMENTS

A ÊTE EXPOSÉ À UN MÉDICAMENT POTENTIELLEMENT DANGEREUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

15

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

Alcool : soyez conscient du risque !

Conduire sous l'empire de l'alcool met en péril sa propre sécurité et celle des autres usagers. Les premières constatations du comportement sont constatées dès le premier verre !

EN HAUTE-SAOIE L'ALCOOL EST LA 2^{ème} CAUSE DE MORTALITÉ SUR LES ROUTES IL EST RESPONSABLE

BOIRE DE L'ALCOOL MULTIPLIE PAR 10 VOTRE RISQUE D'ACCIDENT

CHAQUE MOIS 1 MORT DANS 1 ACCIDENT AVEC ALCOOL

POUR LE CONDUCTEUR, CONSOMMER DE L'ALCOOL

ENTRAÎNE LA SOMNOLENCE AU VOLANT
RETREUIT SON CHAMP DE VISION
LÂMÈNE À SURESTIMER SES CAPACITÉS

PARCE QUE 90 % DES PASSAGERS TUÉS ÉTAIENT DANS LE VÉHICULE DU CONDUCTEUR ALCOOLISÉ...

NOUBLIEZ JAMAIS **samo**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

16

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

Alcool : le bon taux, c'est le taux zéro !

Repas entre amis

Taux d'alcoolémie (g/l)

Temps d'élimination : 0,10 g/heure

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

17

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOIE
Léon Zeller
Président

L'éthylotest antidémarrage (EAD), comment ça marche ?

AVANT DE DÉMARRER LE MOTOCYCLE, UN SEUL POUSSÉ DÉMARRÉ.

LA TÈTE PASSE EN POSITION, LE MOTEUR S'ARRÊTE, LE DÉMARRÉ S'ARRÊTE.

LA TÈTE PASSE EN POSITION, LE MOTEUR S'ARRÊTE, LE DÉMARRÉ S'ARRÊTE.

QUE VOUS DÉCIDIEZ D'INSTALLER UN EAD DANS VOTRE VÉHICULE SUITE À UNE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE OU JUDICIAIRE, OU DE VOTRE PROPRE INITIATIVE, RETROUVEZ LA LISTE DES INSTALLATEURS SUR <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Ethylotest-antidémarrage>

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

18

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

Circuler à vélo en toute sécurité

Équipement à vélo
ÉQUIPEMENT À VÉLO
ÉQUIPEMENT À VÉLO

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

- Hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste et son passager. N'hésitez pas à le porter en ville, la nuit, en cas de pluie ou de brouillard !
- En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence ! Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner, même dans un carrefour giratoire.
- En ville, gardez une distance de sécurité d'1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Il est interdit à tous les conducteurs, y compris les cyclistes, de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio).

Le Code de la route s'applique aussi aux cyclistes !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

19

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

Trottinette électrique, monoroue... circuler en toute sécurité

AVEZ LES BONS REFLEXES !

- En agglomération, circulation obligatoire sur les bandes ou plates cyclables. À défaut, circulation possible sur les routes uniquement à 50 km/h mais également dans les aires piétonnes à condition de ne pas gêner les piétons et de rester à 4 km/h.
- Hors agglomération, circulation interdite, sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Votre ECRPA doit être bridé à 25 km/h pour circuler sur la voie publique. Vous devez le faire régler auprès de votre revendeur ou constructeur sinon, l'amende est de 1 500 €.
- Tout propriétaire d'une trottinette électrique a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile.
- Vous pouvez soit souscrire un contrat d'assurance spécifique "ECP monoroue", soit contacter votre assureur pour intégrer, dans votre contrat d'assurance multi-risques habitation (MRH), une clause spécifique de responsabilité civile de type véhicules terrestres à moteur (VTM) garantissant une indemnisation immédiate des tiers victimes. Un certificat d'assurance ainsi qu'une vignette verte vous seront alors délivrés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

20

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

Financer votre permis : vous n'êtes plus seul !

LES MODALITÉS DU DISPOSITIF

Des aides complémentaires au financement du permis de conduire existent :

- Vous êtes un apprenti majeur : renseignez-vous auprès de votre centre de formation
- Vous êtes en recherche d'emploi ou sollicitez votre conseiller Pôle emploi
- Vous êtes en situation de handicap : un subside doit être un compte personnel faites votre demande à l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes à votre espace personnel sur le site handicapées (Agefiph)
- Vous êtes en recherche d'emploi ou sollicitez votre conseiller Pôle emploi
- Vous êtes en situation de handicap : un subside doit être un compte personnel faites votre demande à l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes à votre espace personnel sur le site handicapées (Agefiph)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

21

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière

LES 7 ENGAGEMENTS

- Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Nous prescrivons la **sécurité** sur la route
- Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**
- Nous n'acceptons pas le **dépassement des véhicules autorisés**
- Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière
- Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

securite-routiere.gouv.fr/employeurs-s-engagent employeursengages troudepasseur

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

22

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

Interdiction de téléphoner, de porter des écouteurs, des oreillettes...

AU GUIDON

ET AU VOLANT

Il est interdit à tous les conducteurs de trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard (ECPM), de vélo, de cyclo de mono, de voiture ou de camion de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

23

PRÉFET DE LA HAUTE-SAOVIE
Léon Gauthier
Président

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière

LES 7 ENGAGEMENTS

- Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Nous prescrivons la **sécurité** sur la route
- Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**
- Nous n'acceptons pas le **dépassement des véhicules autorisés**
- Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière
- Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

securite-routiere.gouv.fr/employeurs-s-engagent employeursengages troudepasseur

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

24

Pour en savoir



Contact :

Direction départementale des Territoires
Coordination sécurité routière
04 50 33 77 63
ddt-securite-routiere@haute-savoie.gouv.fr

Ce document est consultable sur notre site internet
www.haute-savoie.gouv.fr
rubrique

Politiques publiques > Prévenir le risque et se protéger > Sécurité routière > Coordination
sécurité routière

Direction départementale des Territoires
de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9
Tél. 04 50 33 66 00

www.haute-savoie.gouv.fr